

Les circuits courts face aux difficultés d'abattage

L'évolution de la réglementation sanitaire et les difficultés économiques ont entraîné la fermeture de petits abattoirs municipaux. Ces outils locaux permettaient pourtant de maintenir une agriculture de proximité. Paradoxalement, les circuits courts sont actuellement en plein développement et le terme « local » n'a jamais été autant à la mode.

Avec l'arrivée du Paquet hygiène en 2005, les exigences européennes en matière sanitaire ont évolué pour les abattoirs. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les agréments loco-régionaux pour les abattoirs d'animaux de boucherie hors volailles, sont remplacés par des agréments CE*. Cette obligation a directement impacté les abattoirs français, en particulier les petites structures déjà fragiles financièrement et a encouragé la rationalisation du secteur de l'abattage. Mais elles ne sont pas les seules responsables de la restructuration des abattoirs en France. En effet, l'activité d'abattage a toujours été un maillon peu rentable en lui-même dans les filières animales. Cela est d'autant plus vrai pour les petits abattoirs municipaux qui sont

souvent considérés par les utilisateurs comme des outils de service public (multi-espèces, accessibles à tous, à faible coût...) et non comme des structures pouvant dégager des bénéfices. Difficile alors de financer l'entretien régulier et les investissements de mise aux normes. Les déficits de ces outils peuvent être alors comblés par les municipalités, qui finissent par vouloir se débarrasser de cette charge trop lourde.

Les difficultés rencontrées par les agriculteurs en circuits courts

Plusieurs Chambres d'agriculture ont fait remonter à l'APCA les problèmes rencontrés par des agriculteurs en circuits courts dans le domaine de l'abattage. Afin de mieux cerner les difficultés rencontrées dans les différents départements une enquête a été réalisée par l'APCA au sein de son réseau à partir de l'expérience des conseillers des Chambres départementales et régio-

nales. Le deuxième enjeu de cette enquête était de découvrir les initiatives réussies qui ont permis, soit de maintenir un outil localement avec une gestion meilleure, soit de créer un nouvel outil.

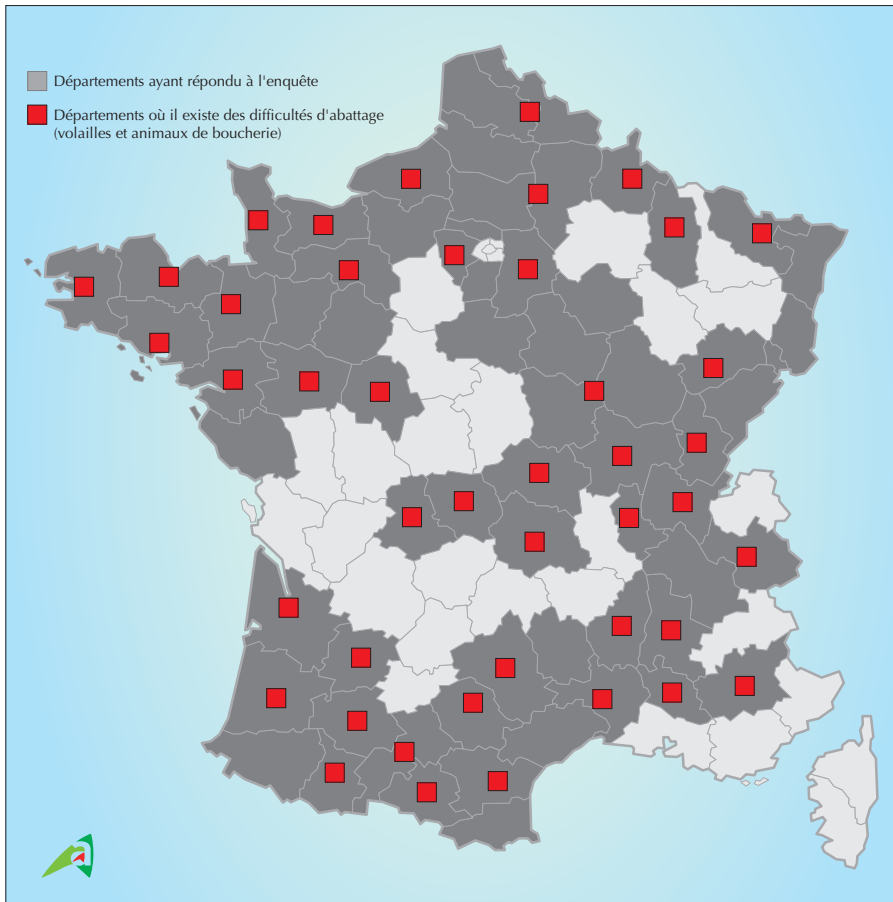
36 Chambres départementales et 7 Chambres régionales ont participé à cette étude, soit plus des deux tiers des départements (hors Dom), ce qui permet d'avoir une représentativité relativement intéressante. Les premiers résultats montrent que dans 78% des départements ayant répondu à cette enquête, les conseillers connaissent des agriculteurs en circuits courts qui éprouvent des difficultés à abattre leurs animaux.

En rapportant ces réponses à l'ensemble des départements français (hors Paris - petit couronne, hors DOM), des difficultés d'abattage sont connues pour les éleveurs en circuits courts dans plus de 50% des départements. Cette situation est donc préoccupante. Des agriculteurs sont de ce fait contraints à arrêter ou à limiter le développement de leur activité.



© Isabelle Froux

* Communauté européenne



Toutes les productions animales en circuits courts sont concernées. Lorsqu'il n'existe pas d'abattoir de volailles, certains agriculteurs font le choix d'investir dans un abattoir à la ferme au niveau de leur exploitation ou cherchent à s'organiser collectivement pour mettre en place un atelier collectif d'abattage. Ces deux alternatives pour les volailles ne peuvent pas être mises en œuvre aussi facilement pour les animaux de boucherie, car les investissements sont beaucoup plus importants. Les difficultés d'abattage sont ainsi plus conséquentes pour les éleveurs de bovins, ovins et porcins.

La distance entre l'exploitation et l'abattoir constitue la difficulté majeure rencontrée par les agriculteurs en circuits courts, ce qui montre bien l'importance de la proximité pour ce type d'outil. L'enquête montre que les producteurs n'ayant pas d'abattoir de proximité, doivent parcourir 90 km en moyenne pour se rendre à l'abattoir, cette distance variant entre 50 et 180 km

selon les départements. Cette distance est d'autant plus pénalisante que l'agriculteur se déplace en général pour des petits lots et que la durée du transport peut être accrue selon la qualité des routes. La fermeture récente de nombreux abattoirs municipaux n'a fait qu'accentuer les difficultés liées au manque de proximité. D'autres sont citées par les conseillers, parmi lesquelles la saturation des abattoirs déjà existants, la limitation de l'accès dans les abattoirs privés et l'application d'une surtaxe pour les agriculteurs en circuits courts, le manque d'adaptation pour certains animaux comme le gibier ou encore l'absence de salle de découpe.

Des exemples de créations ou de maintien d'abattoirs locaux prouvent que des solutions peuvent être mises en œuvre lorsqu'il existe une volonté forte au niveau local. Un abattoir peut difficilement continuer à exister sans une ferme intention d'aménagement et de développement d'un territoire.

La rentabilité économique, le partenariat avec différents acteurs, l'organisation des utilisateurs sont des facteurs de succès que l'on retrouve dans ces exemples. Concrètement, des mesures peuvent être mises en place comme un engagement des éleveurs et des bouchers pour assurer un volume minimum ou encore l'institution d'un partenariat étroit entre les bénéficiaires pour assurer la gestion de l'outil. Le développement d'activités connexes autour de l'abattage, telles que la découpe, la mise sous vide ou encore le transport des animaux, sont des moyens qui permettent de créer de la valeur ajoutée, tout en pérennisant des filières courtes.

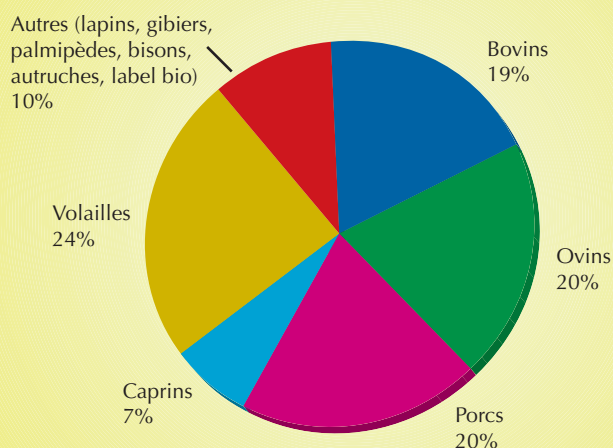
La disparition des outils municipaux et la centralisation des entreprises privées ont donc un impact très important sur la rentabilité et la pérennité des filières courtes. Il serait certainement nécessaire de retrouver une certaine cohérence dans la



Découpe de viande au cours d'une formation destinée à des éleveurs

Graphique 1

Répartition des productions concernées par les difficultés d'abattage



1324

gestion et le soutien des outils d'abattage pour répondre aux enjeux de développement des circuits courts.

Vers d'autres formes d'abattoir

Pour pallier l'absence d'abattoir dans certains territoires, des pays comme l'Autriche et les Pays-Bas se sont tournés vers des abattoirs mobiles. Le niveau d'exigence sanitaire requis par la réglementation européenne est le même que pour les structures fixes. En France, ce type de structure n'existe pas, hormis pour la fête musulmane de l'Aïd où des ateliers d'abattage ovins peuvent être installés de façon temporaire. Les expériences existantes montrent aujourd'hui des limites concernant l'approvisionnement en eau potable, l'évacuation des effluents et l'organisation des contrôles.

Le Ministère de l'agriculture semble aujourd'hui peu enclin à développer ce type d'abattoir.

Une autre solution étudiée par la FNCUMA (Fédération Nationale des CUMA) est

la création d'ateliers collectifs modulaires. Si cet outil semble intéressant pour les projets collectifs d'abattage de volailles ou la découpe/transformation de tous types de viande, il ne règle pas le problème d'abattage pour les gros animaux (viande bovine, mouton, porcs...). L'atelier modulaire serait fabriqué à partir d'éléments préfabriqués, intégrant déjà les exigences sanitaires. Mais ce type d'outil n'a pas encore été testé. Un projet CASDAR porté par la FNCUMA a débuté cette année et il devrait permettre d'évaluer sa pertinence, son adaptabilité et son coût de revient.

Des études en cours sur l'avenir des abattoirs

Le Plan d'équipement des abattoirs ayant été abrogé en 2010, le Ministère de l'agriculture propose de créer un Observatoire national des abattoirs qui réunirait l'ensemble de la filière. Son objectif serait d'être un lieu d'analyse, de réflexion et de prospective dans les domaines économique et sanitaire.

Par ailleurs, pour identifier les mesures pouvant renforcer la compétitivité des filières d'élevage en France, le Ministre chargé de l'agriculture, Bruno LEMAIRE, a demandé un audit économique et sanitaire des abattoirs français. Les résultats de cet audit devraient être transmis au Ministère ce mois-ci. Pour alimenter cette réflexion, différentes études ont également été demandées dont l'une porte sur l'avenir des abattoirs en France. Les conclusions de ces études devraient être rendues avant l'été 2011.

Isabelle FROUX

Chambres d'agriculture France
Pôle Entreprise et Territoires